

MAIRIE DE LEVENS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Gilles MAIGNANT, Mme Jeanne PLANEL, M. Eric BERNIGAUD, Mme Caroline GRICOURT, M. Georges REVERTE, Mme Valérie BARDY, M. Gérard MARIGNANE, Mme Olivia VITETTA, M. Dominique BROSSARD, Mme Claude MENEVAUT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Laurence LASSOUQUE, M. Michaël ROSA, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Alexandre ROMEO, Mme Maïmouna BONNEFOND, M. Robert TOMBAKDJIAN, Mme Geneviève CUNY, M. David KOREN.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 29 / votants : 29

Rapporteur : Mme Jeanne PLANEL

**16- DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA
LUDOTHEQUE DE LEVENS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la politique d'action sociale menée par la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes en faveur de la parentalité,

Considérant que la commune de Levens développe des actions en faveur de la parentalité, notamment à travers une ludothèque,

Considérant qu'il convient de procéder au déménagement de la ludothèque suite à l'extension de la crèche de Levens,

Considérant la nécessité de moderniser cet équipement par l'acquisition de mobilier adapté et le renouvellement des jeux et supports ludiques,

Considérant que ce projet s'inscrit dans les priorités de la CAF des Alpes-Maritimes, qui peut accorder une aide à l'investissement dans la limite de 80 % du montant HT des dépenses, plafonnée à 23 000 €,

Considérant que le plan de financement de l'opération proposé :

- CAF des Alpes-Maritimes : 23 000 € HT (80 %)
- Commune de Levens : 5 750 € HT (20 %) soit un coût total de l'opération de 28 750 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'acquisition de mobiliers adaptés et le renouvellement des jeux et supports ludiques de la ludothèque ;
- De valider le budget prévisionnel de l'opération, dont le montant total s'élève à 28 750 € HT ;

AR Prefecture

006-210600755-20260331-DELIB16_310326-DE
Reçu le 01/04/2026

- De solliciter une subvention auprès de la CAF des Alpes-Maritimes à hauteur de 23 000 € HT
- De prévoir une participation minimale de la commune de 5 750 € HT ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal ;
- D' autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention et à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Antoine VERAN.

